

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 FÉVRIER 2017

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 10/02/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 23/02/2017

Délibération n° D-2017-78

Stade Espinassou - Eclairage du terrain d'honneur -
Approbation du programme et de l'enveloppe financière

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Sébastien PARTHENAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG

Excusés :

Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Patrimoine et Moyens

**Stade Espinassou - Eclairage du terrain d'honneur -
Approbation du programme et de l'enveloppe
financière**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Stade Espinassou, aujourd'hui dépourvu d'éclairage, est occupé principalement par l'équipe de rugby locale évoluant en championnat de France de fédérale 2 et qui vise une accession vers la division supérieure.

L'éclairage qui devra être mis en place, devra répondre au minimum aux exigences de la Fédération Française de Rugby pour permettre un niveau de jeu en championnat de France de Fédérale 1.

Aussi, il convient dès à présent de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre sur la base du programme annexé, conformément à l'article 90, du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Le montant global affecté à cette opération est estimé à 362 500 € HT soit 435 000 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le programme de l'opération pour la mise en éclairage du terrain d'honneur du Stade Espinassou ;
- approuver l'enveloppe financière affectée à cette opération ;
- autoriser le lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

Présentation générale du projet

La collectivité dans le cadre de l'amélioration des équipements sportifs souhaite lancer un appel d'offre concernant la réalisation d'un éclairage du terrain d'honneur de rugby du stade Espinassou. Le stade ESPINASSOU se situe au 57 rue Sarrazine dans le quartier nord de la ville. Ce complexe sportif a une superficie de 3 ha, Il est composé de 3 terrains de rugby dont 2 sont dédiés à l'entraînement. Concernant le terrain d'honneur il est utilisé actuellement pour y jouer les matchs de rugby en compétition. Ce terrain mesure 98 mètres de long et 68 mètres de large. La pelouse est équipée d'un système d'arrosage automatique. L'aire de jeu est entourée par une piste d'athlétisme bitumée comprenant 6 couloirs. Une tribune couverte de 1200 places assises et une tribune couverte de 600 places debout viennent compléter l'équipement. Le stade n'est pas situé dans un secteur sauvegardé, l'opération ne sera donc pas assujettie à une autorisation d'urbanisme.

Ce terrain est à ce jour dépourvu d'éclairage. Il est utilisé par l'équipe de rugby locale « le stade Niortais rugby » qui évolue en championnat amateur de fédérale 2. A noter que le club vise une accession à court terme à la division supérieure de fédérale 1.

Performances attendues

Cette nouvelle installation devra permettre à la collectivité d'obtenir un classement **minimum** de l'éclairage du terrain d'honneur du stade Espinassou **en niveau E3**. Ce qui implique au regard de la Fédération Française de Rugby d'atteindre des performances d'éclairage de 300 lux à la mise en service et 250 lux à maintenir avec un niveau d'uniformité rapport $E_h \text{ mini} / E_h \text{ maxi}$ supérieur ou égal à 0.7.

Selon les exigences de la Fédération Française de Rugby, ce classement de l'éclairage en niveau E3 permettra une pratique du rugby en divisions Fédérales. Toutefois la future installation devra avoir les structures techniques nécessaires (mâts, câblages etc.) pour permettre une évolution vers un classement en niveau supérieur de catégorie E2 à 600 lux.

Dans le cadre de sa mission d'assistance, le maître d'œuvre retenu devra établir des chiffrages comparatifs entre des éclairages de niveau E3 et E2. Ces éléments devront permettre au maître d'ouvrage de juger s'il est opportun financièrement d'installer dès à présent un éclairage ayant des performances supérieures au besoin actuel.

Particularité

La collectivité souhaite que ce terrain puisse être utilisé également à l'entraînement avec des niveaux d'éclairage réduits. Les commandes d'éclairage devront donc être adaptées pour permettre 3 niveaux d'éclairage, un premier à 75 lux, un second à 200

lux et un troisième correspondant au rendement maximum attendu 300 ou 600 lux selon le choix retenu par le maître d'ouvrage.

L'ensemble des projecteurs seront installés sur 4 mâts de 30 mètres implantés de chaque côté des tribunes. Afin de faciliter les interventions de maintenance, les projecteurs devront être installés sur un système mobile type couronne ou barre pouvant permettre la descente des appareillages au sol pour leur entretien.



